

ELECTION AU CONSEIL DE L'UFR SIMONE VEIL-SANTE

SCRUTIN DU 2 ET 3 DECEMBRE 2025

PROCÈS-VERBAL DE L'EXAMEN DE LA RECEVABILITÉ DES CANDIDATURES

La clôture du dépôt des candidatures pour les élections susvisées était fixée au **lundi 24 novembre 2025 à 12h**. Il a été procédé à l'examen de la recevabilité des candidatures déposées.

RAPPEL DES REGLES RELATIVES A LA RECEVABILITE DES CANDIDATURES :

Ces règles sont précisées dans le code de l'éducation, en particulier ses articles L. 719-1 et D.719-1 à D.719-40 et dans l'arrêté N°2025-233 portant décision électorale relative au renouvellement des représentants des étudiants au conseil de l'UFR Simone Veil-Santé.

Rappel du nombre de sièges à pourvoir au sein du conseil de l'UFR Simone Veil-Santé

Collèges concernés	Nombre de sièges
Collège des usagers	7 (7 sièges titulaires et 7 sièges suppléants)

EST DECLAREE RECEVABLE LA CANDIDATURE :

COLLEGE DES ETUDIANTS

LISTE « BOUGE TA FAC AVEC LES ELU.E.S DE PO »

- Monsieur Pierre TATINCLOUX
- Madame Alexandra VASILE
- Monsieur Arsène LEROY
- Madame Rachel BOUKROUM
- Monsieur Julian BREDON
- Madame Laura TANNE
- Monsieur Evan GRESSANT
- Madame Adelaïde SAVEL
- Monsieur Hicham AMRANI
- Madame Justine CHARLY
- Monsieur Mattéo GAULTIER
- Madame Ludivine DEBREUILLY
- Monsieur Naty CHEVALIER
- Madame Lucie BUSUTIL

Fait à Versailles, le **20/11/25**

Le Président de l'université,
 Pr. Loïc JOSSERAN
Pour le Président
 et par délégation

Karine LE CORRE

Directrice de Cabinet du Président
 Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines